

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Gérard CAMUZAT, Corine GUIGNON, Jean-Christophe BERTIN, Michel MOUMDJIAN, Christian LOUIS, Pascale AUGUET-OTTAVY, Sylvie AMAND, Jean-Christophe CHAUTARD, Caroline ONOFRI, Michel REZK, Timothée KOENIG, Michèle MERMOZ.

Absents excusés : Philippe CAUVIN (Pouvoir à G. CAMUZAT), Christiane TANZI (pouvoir à J. BERENGER), Françoise ROUX (pouvoir à C. GUIGNON), Isabelle DERBES (Pouvoir à F. CAVALLIER)

Absent : Françoise BOMBACE, Magali MORO, Anne BILLOT, Mélanie MAURIN

Secrétaire de séance : Corine GUIGNON

15 PRESENTS

19 VOTANTS

En préambule, Monsieur le Maire propose au conseil de respecter une minute de silence en hommage au Président Jacques CHIRAC.

1/ Le procès-verbal du 28 Juin 2019 **est adopté à l'unanimité.**

2/ Modification des statuts de la Communauté de Communes – compétences facultatives eau et assainissement :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les communes de Turrettes, Tanneron et Callian se sont opposées au transfert de la compétence eau et assainissement, conformément à la loi d'août 2018, constituant ainsi une minorité de blocage.

La réponse de la CCPF, au mépris de l'unité du territoire, a été d'activer l'article L 5211-17 du CGCT, permettant de modifier les statuts de cet EPCI en introduisant le transfert facultatif de l'eau et de l'assainissement.

C'est un non-sens même si juridiquement c'est une procédure tout à fait légale.

Monsieur le Maire propose de maintenir la position de la commune, d'autant plus que si le transfert est inéluctable, la CCPF n'est pas prête à l'assumer.

Pour pouvoir activer cet article du CGCT, il fallait réunir une majorité qualifiée.

Outre le double langage utilisé par la gouvernance de la CCPF sur la Siagnole, ce transfert facultatif aurait pu attendre à minima les prochaines échéances électorales.

Enfin, la venue de la loi « engagement et proximité » dite loi « LECORNU » qui pourrait proposer une capacité de subdélégation aux communes souhaitant conserver la compétence eau et assainissement.

Monsieur LOUIS indique que suite au dernier conseil communautaire, cinq communes ont déjà délibéré à ce jour entérinant la modification des statuts de la CCPF, ce qui représente d'ores et déjà 69 % des habitants du pays de Fayence.

Monsieur REZK demande à Monsieur LOUIS quel est l'intérêt d'effectuer ce transfert au 1^{er} janvier 2020, le bon sens aurait été d'attendre. Quelle est l'urgence ? C'est en effet une vision intégratrice de l'intercommunalité en construisant une techno structure, nous n'avons plus qu'à fusionner les communes !

Monsieur LOUIS répond que la mise en œuvre se fera dans le temps.

Monsieur REZK considère qu'il n'a pas obtenu de réponse à sa question.

Monsieur MOUMDJIAN ajoute que lors du transfert de la compétence tourisme on nous avait parlé d'économie d'échelle alors que pour le contribuable c'est tout le contraire qui se passe.

En conclusion, Monsieur le Maire propose, dans la continuité de la décision prise le 28 juin 2019, de repousser le transfert des compétences eau et assainissement à la CCPF.

adoptée par 17 voix pour, 1 voix contre (C. LOUIS) , 1 abstention (C. ONOFRI).

3/ Modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Fayence (changement de lieu de réunion des séances du conseil communautaire :

Monsieur le Maire propose de valider la modification statutaire consistant principalement dans le changement de lieu de réunion des séances du conseil communautaire qui se tiendront désormais dans la Salle des Fêtes, Place St Jean-Baptiste à Fayence,

adoptée à l'unanimité.

4/ Maintien de la gratuité du service public du transport scolaire pour les familles – Ecoles maternelles et élémentaires :

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il souhaite maintenir la gratuité de ce service public pour les familles malgré le transfert de compétence à la REGION.

Il souhaite à l'avenir éviter que les familles fassent l'avance comme c'est le cas cette année.

adopté à l'unanimité.

5/ Demande de subvention à la Direction Régionale des affaires culturelles pour la rénovation des portes de l'église Notre Dame de l'Assomption :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander la subvention la plus élevée possible auprès de la DRAC pour la rénovation des trois portes de l'église Notre Dame de l'Assomption pour un montant de travaux de 25 569,03 € HT,

adoptée à l'unanimité.

6/ Signature de la convention « charte qualité Plan mercredi » :

Monsieur le Maire propose de signer la convention « charte qualité plan mercredi », afin d'améliorer l'offre qualitative proposée aux familles avec l'ensemble des acteurs dont le directeur de la CAF du VAR.

Madame ONOFRI demande s'interroge sur le devenir du responsable du service jeunesse.

Monsieur le maire indique qu'il y a eu cet été à l'ALSH des événements suffisamment graves pour saisir le centre de gestion.

Ce sont des faits qui ne concernent pas les enfants. Le responsable du service n'a pas mesuré l'impact de ses agissements sur la continuité du service public dont il avait la charge.

Le conseil de discipline du centre de gestion va se pencher sur la sanction proposée.

adoptée à l'unanimité.

7/ Coupes de bois :

Monsieur le Maire propose d'approuver l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2020 proposées par l'ONF et validant la destination des coupes.

Monsieur REZK indique que la forêt française ne s'est jamais aussi bien portée mais qu'il faut vérifier que le travail réalisé sur ces coupes soit bien fait.

adoptées par 14 voix pour, 2 voix contre (M. MERMOZ, C. ONOFRI) et 3 abstentions (JC. CHAUTARD, P. AUGUET, T. KOENIG).

8/ Renouvellement de la convention concernant l'école de musique Fayence/Tourrettes :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une nouvelle convention annuelle avec le conservatoire de musique de Fayence/Tourrettes en maintenant à 20 maximum le nombre d'élèves bénéficiaires et excluant les adultes.

adopté à l'unanimité.

9/ avenant à la convention de transport scolaire :

Ce point est reporté la convention ne nous étant pas parvenue dans les délais.

10/ Mandat spécial :

Monsieur le Maire propose d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jacques BERENGER, pour son déplacement à CREPY pour la cérémonie du 11 novembre.

Il rappelle que Crépy est une commune « filleule » de Callian suite aux liens issus de la première guerre mondiale.

adopté à l'unanimité.

11/ Mandat spécial pour le Congrès des Maires :

Monsieur BERENGER propose d'accorder un mandat spécial à Messieurs François CAVALLIER et Jean-Luc ANTONINI pour leurs déplacements au Congrès des Maires des 19, 20 et 21 novembre 2019

adopté à l'unanimité.

12/ Décision modificative N°2 – budget principal

Monsieur BERENGER présente la décision modificative n°2 au budget principal consistant à augmenter les dépenses d'investissement de 74 000,00 €.

adoptée à l'unanimité

13/ Décision modificative N°1 – Budget eau:

Monsieur BERENGER indique qu'il convient d'augmenter les crédits en section d'investissement de 8000 € permettant de financer l'étude capacitaire sur le bassin de Fontenouille en vue de l'instruction des autorisations d'urbanisme en cours.

adoptée à l'unanimité.

14/ Lancement de la procédure d'acquisition de terrain par le biais des biens vacants et sans maître :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de lancer la procédure de biens vacants et sans maître pour la parcelle D 320 d'une superficie de 840 m², située les Touos Garron, les conditions paraissant être réunies.

adopté à l'unanimité.

15/ Changement de dénomination d'un chemin communal et modification du tableau des chemins :

Monsieur le Maire propose de dénommer la partie actuelle du chemin des Touars dont le tenant est à l'intersection entre le chemin du Brusquet et les chemin des Touars « Chemin des Vignes », afin de faciliter entre autres le repérage et le travail des services publics et commerciaux et d'adapter le droit aux faits.

adopté à l'unanimité.

16/ Suppression et création de poste :

Monsieur le Maire indique que, dans le but de permettre l'intégration directe d'un agent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, et de supprimer parallèlement un poste d'adjoint technique.

Il s'agit du poste occupé par Madame Chloé BAIWIR à l'accueil de la mairie qui s'acquitte de sa tâche de façon remarquable dans un contexte toujours plus difficile.

adoptées à l'unanimité.

17/ Création de deux postes d'adjoints techniques :

Monsieur le Maire propose de créer, pour le bon fonctionnement de l'école, de la cantine et l'entretien des bâtiments communaux, deux postes d'adjoints techniques,

adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Madame ONOFRI informe le conseil qu'une auto est garée à proximité du cochon au centre village.

Monsieur ANTONINI indique que le nécessaire sera fait.

B/ Madame ONOFRI indique aux élus que des composteurs collectifs ont été transférés de la rue de la Barricade à la Place Saint-Roch.

Nous constatons des plaintes de riverains car cela supprimerait deux places de parkings.

Monsieur le Maire se propose d'étudier d'autres pistes s'agissant d'un conflit d'usage classique.

C/ Monsieur LOUIS informe les élus que, suite au dernier conseil communautaire, 3 rapports seront consultables : un rapport d'activités de l'année 2018, un rapport du SPANC, et un rapport de l'OTI.

D/ Monsieur LOUIS souhaite obtenir des informations sur le projet Fontante.
Monsieur le Maire indique que l'Etat est en train d'instruire ce dossier.

E/ Monsieur LOUIS souhaite connaître l'avancée du dossier du moulin Dior.
Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire a été déposé récemment.

F/ Monsieur REZK revient sur l'incident télécom qui a impacté tout le territoire au mois de septembre.
Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur REZK qui a été à cette occasion la seule source fiable d'informations.